

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-234

présenté par

M. Di Filippo, M. Bazin, Mme Bonnivard, M. Fabrice Brun, M. Cinieri, M. Cordier, M. Dubois,
M. Dumont, Mme Gruet, Mme Alexandra Martin, M. Neuder, M. Taite, M. Vatin, M. Jean-
Pierre Vigier, M. Brigand, Mme Louwagie, M. Forissier, Mme Blin, Mme Serre et Mme Anthoine

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	80 000 000	0
Concours spécifiques et administration	0	80 000 000
TOTAUX	80 000 000	80 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à favoriser l'octroi des subventions en faveur des communes souhaitant développer des projets d'investissement en matière énergétique, en transférant 80 millions d'euros de l'action 2 « Administration des relations avec les collectivités territoriales » du programme 122 « Concours spécifiques et administration » vers l'action 1 « Soutien aux projets des communes et

groupements de communes » du programme 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements »